

## Comment se réinscrire à l'IUT du HAVRE

- Passage en 2<sup>ème</sup> année
- redoublement

### Dates de réinscription :

- du **vendredi 5 juillet 2019** (9h00) au **vendredi 19 juillet** (15h00)
- du **jeudi 22 août 2019** (9h00) au **vendredi 11 octobre 2019** (15h00)

---

## La CVEC

### → une démarche obligatoire à votre réinscription

---

*En cas d'exonération, vous devez suivre cette même démarche.*

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une **C**ontribution **V**ie **E**tudiante et de **C**ampus (CVEC). Pour plus de renseignements, consulter : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à 91€, et elle doit être acquittée auprès du CROUS, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

**Vous ne pourrez pas vous réinscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation.**

---

## INSCRIPTION A L'IUT

---

### **1/ A partir du 1<sup>er</sup> juillet**

connectez-vous sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour vous acquitter de la CVEC, d'un montant de **91 euros**.

Le CROUS vous délivrera automatiquement et instantanément une attestation d'acquiescement (ou d'exonération pour les boursiers).

## 2/ A partir du 5 juillet

vous devrez procéder à votre inscription administrative à l'IUT du Havre par APOWEB :

<https://iareins.univ-lehavre.fr>

- **vendredi 5 juillet à 9h au vendredi 19 juillet 2019 à 15h et du**
- **jeudi 22 août à 9h au vendredi 11 octobre 2019 à 15h00**

### A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [<https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

Votre carte étudiante "papier" sera transmise à  **votre secrétariat pédagogique.**

---

## LÉO CARTE

---

La mise à jour de votre « **léocarte** » sera à faire auprès de votre secrétariat pédagogique.